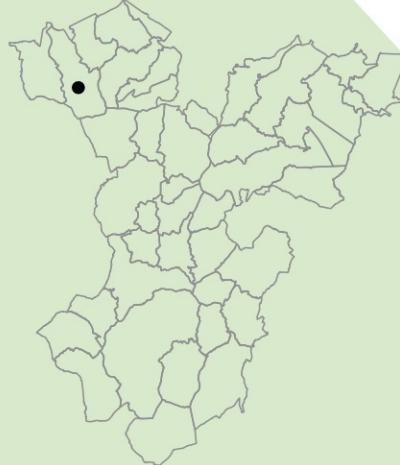


**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU TRIANGLE VERT**

Document d'arrêt



Commune de MEURCOURT

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**
Centre de la commune au
1/2000 ème

Pièce n° 4.2.27

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire : le 03/07/2025Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Julie Peller - 70000 Vesoul

Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69

initiative25@orange.fr

Agence de Besançon

Tél : 03.81.83.53.29

initiative25@orange.fr

Légende :

— Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte

UA : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation

UA : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UA : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone Bleue du PPRI

UAc : Secteur de la zone UA en lien avec les périmètres de protection de captage

UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages

UB : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation

UB : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UB : Secteur de la zone UB , activité industrielle autorisée

UBc : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage

UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique

UE : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation

UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

UL : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

ZONE A URBANISER

AUa, AUb, AUC... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

AUe : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000

Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage

Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers

Atz, Atz, Atz, Atz... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel

Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)

Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation

Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Nlb : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI

NL : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs

NLr : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Ng : Secteur de la zone N lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions

Ngt, Ngt2 : Secteur de la zone N lié aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL

Nt1, Nt2... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL

Ntb : Secteur de la zone N soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI

Ntr : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :**Risques géologiques**

▼ Mines (Source : BRGM)

⊕ Carrière (Source : BRGM)

Orange Indice karstique (Dolines)

Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

Dolines

Falusées

Aléa très fort

Affaissement / effondrement

Glissement de terrain

Chute de blocs

Aléa fort et moyen

Affaissement / effondrement

Glissement de terrain

Chute de blocs

Éléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles :**L.151.23**

Arbre remarquable

Haie

Alignement d'arbre

Ripisylve

Vergers, pré-vergers, îlots verts

Boisement protégé

Zones humides (Source : IAD, Commune, DREAL)

Zones humides à compenser

Zones humides de compensation

Milieux humides (Source : DREAL)

Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Luxeuil Saint-Sauveur

Zone A : contrainte très forte

Zone B : contrainte forte

Zone C : contrainte moyenne

Risques liés au transport d'énergie

Axe Ligne Haute Tension

Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risques

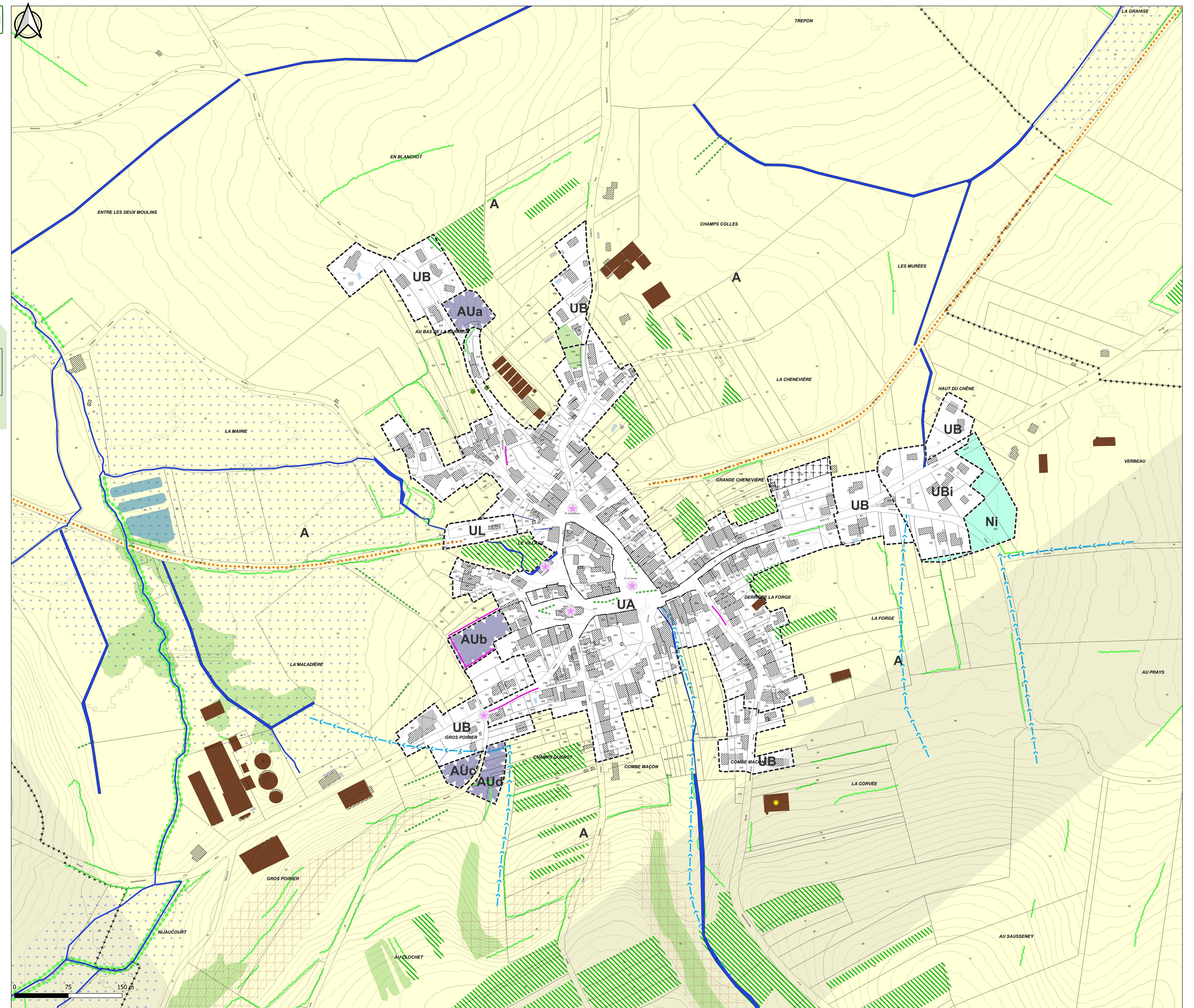
Ruisseaulement (source : DDT + Commune)

Secteur de limitation de la constructibilité pour des raisons de risques liés aux boisements constitués (risques de chutes d'arbre et de feu de forêt)

L.151.19

Élément ponctuel du bâti ou du paysage

Élément linéaire du bâti ou du paysage

**Prescriptions réglementaires**

★ Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme

— Alignement à respecter pour l'implantation et la volumétrie des constructions

■ Espace vert à créer

□ OAP densification

□ OAP sectorielle

☒ Emplacements réservés

Autres éléments à titre d'information

+++ Limite communale

■ Bâtiment agricole

● Liaison douce – cheminement de randonnées à préserver

■ Zone de sauvegarde Sage Breuchin

■ Cours d'eau